

## Pillage des ressources halieutiques

# Des pays côtiers affinent leurs capacités de lutte contre la pêche illicite

Le ministre des Ressources animales et halieutiques, Sidi Touré, a présidé, le lundi 8 novembre, à l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer, la cérémonie de lancement d'un séminaire de formation sur le suivi, le contrôle et la surveillance des activités de pêche.



Le ministre des ressources animales et halieutiques, Sidi Touré (au centre), a rehaussé de sa présence la cérémonie de lancement de la formation. (PHOTO : DR)

nances pour les écosystèmes marins en raison de sa capacité à entraver les efforts nationaux et régionaux de gestion durable des pêcheries et de conservation de la biodiversité marine », a-t-il soutenu.

Ajoutant que le recours aux observateurs embarqués comme moyen de suivi des activités de flottes de pêche et comme source de données utilisables à des fins scientifiques, est prévu par le droit international. L'Observateur embarqué étant toute personne embarquée à bord d'un navire de pêche et chargée d'observer toutes les ac-

tivités liées à la capture, aux engins de pêche, à la qualité et à la conservation des produits pêchés, au transport et à l'enregistrement dans le journal de bord.

« Il doit travailler avec assiduité et professionnalisme, une fois à bord du navire, afin de ne pas nuire au bon fonctionnement du navire, à savoir ses activités de pêche et sa navigation ».

Pour sa part, le secrétaire exécutif de la Comhafat, Benabbou Abdelouahed, a indiqué que cette formation devra donner aux auditeurs les outils qui leur permettront d'assurer efficacement

des missions de collectes de données sur les ressources biologiques, sur les tendances, les méthodes et les techniques de pêche, les bateaux et les engins de pêche, qui sont des données indispensables pour toute politique de gestion et de conservation des ressources biologiques marines.

Dans le même sens, le Dg de l'Arstm, Col. Karim Coulibaly, a indiqué que cette formation s'inscrit dans le cadre général de la mission de la Comhafat, à savoir la gestion durable des ressources halieutiques.

Il a ajouté que la pêche INN

le long de la côte atlantique de l'Afrique prend diverses formes. Notamment l'utilisation d'engins de pêche non conformes, la pêche sans permis dans les eaux des pays voisins, les fausses déclarations des captures faites, les transbordements illégaux dans les eaux sous juridiction nationale et en haute mer, le non-respect des licences.

« Selon des estimations, l'Afrique de l'Ouest enregistre un des niveaux les plus élevés de pêche INN au monde », a-t-il signalé.

CASIMIR DJEZOU

La lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (pêche INN) est au menu d'un séminaire de formation qui se tient du 8 au 26 novembre, à l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer (ARSTM), à Yopougon. Initié par ladite institution, en collaboration avec le Réseau des Établissements de Formation Maritime Africains (REFMA), ce séminaire enregistre une vingtaine de participants. Tous, des "observateurs embarqués" des États membres de la Conférence ministérielle sur le Coopération Halieutique entre les États Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT). L'objectif de cette formation est de permettre aux auditeurs d'appréhender la nocivité de la pêche INN, de comprendre le mécanisme du transbordement, de réaliser méthodiquement l'observation des activités de pêche, d'avoir la maîtrise des constatations des infractions à la réglementation de

la pêche maritime et de rééditer avec précision le compte rendu d'observation.

Les auditeurs sont issus de 11 pays, à savoir : le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée Bissau, Guinée, le Maroc, la Mauritanie, la RDC, Sao Tome et Principe, le Sénégal et le Togo. La cérémonie de lancement de la formation a été présidée par le ministre des Ressources animales et halieutiques, Sidi Tiémoko Touré, par ailleurs, président en exercice de la Comhafat. Il avait à ses côtés, le Directeur général de l'Arstm, Colonel Karim Coulibaly, le Secrétaire exécutif de la Comhafat, Benabbou Abdelouahed.

Le ministre a souligné, à l'occasion, que la vitalité du secteur de la pêche est mise à mal dans les États de la Comhafat par le développement multiforme des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN).

« La pêche INN demeure l'une des plus grandes me-

## Emploi des jeunes

### Des chefs d'entreprise instruits sur les mesures fiscales d'incitation à l'embauche

Quelles mesures fiscales d'incitation à l'embauche et comment bénéficier des procédures administratives ? Ces problématiques ont fait l'objet d'un panel organisé, hier, à la Maison de l'Entreprise sise au Plateau ; dans le cadre des Matinales de la Cgeci. Initiée par la Commission emplois et relations sociales de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci), cette rencontre à laquelle ont pris part des chefs d'entreprise vise à créer un cadre d'échanges entre la Cgeci et les acteurs du monde du travail. Dosso Mamadou, sous-directeur de l'Emploi et par ailleurs un des panélistes a, d'emblée, fait savoir que les mesures fiscales incitatives ont pour objectif d'encourager les entreprises à embaucher davantage de jeunes Ivoi-

riens à travers des contrats à durée indéterminée, des contrats à durée déterminée, l'embauche des personnes souffrant d'un handicap, des contrats de stages pour les diplômés sortant des grandes écoles et universités, des dispositions pour l'acquisition d'expériences professionnelles. « Les mesures incitatives en faveur de l'emploi viennent appuyer le dispositif réglementaire inclus dans le Code du travail. Par ailleurs, des décrets sont pris en faveur des personnes handicapées, de l'acquisition d'expériences professionnelles. Tous ces textes viennent appuyer les mesures fiscales incitatives en faveur de l'embauche », a-t-il expliqué. Non sans informer que la politique de l'emploi s'élabore avec l'ensemble des parties prenantes que sont les secteurs public et privé, et la société civile.

Tout en se félicitant du rôle déterminant qu'elles jouent dans la création d'emplois, Dosso Mamadou a invité les entreprises privées à accompagner l'État dans l'insertion professionnelle des jeunes. Gnaman Yannick, représentant l'Administrateur général de l'Agence emploi jeunes, a pour sa part, présenté les axes d'intervention de cette structure en faveur naturellement des jeunes. Ces axes portent sur les formations complémentaires qualifiantes, donnent la possibilité aux jeunes en quête d'emploi depuis moins de 3 ans de suivre des cours de recyclage au sein de cabinets partenaires ainsi que des formations de reconversion pour mieux aborder le marché de l'emploi.

Méité Mariama, sous-directeur de la Communication et de la documentation à la Di-

rection générale des impôts, a relevé que l'État a consenti des efforts fiscaux au profit des entreprises dans le cadre des stages pratiques pour les élèves et les étudiants. Ces efforts, précise-t-elle, consistent en l'octroi de crédit d'impôt aux entreprises qui en remplissent les conditions. « La détermination de l'État à faire face au défi que représente le chômage s'apprécie notamment à travers ses actions d'incitation à l'embauche dans le secteur privé, véritable pourvoyeur d'emploi et de richesse. En effet, en allégeant la charge fiscale des entreprises en contrepartie de la création d'emplois, l'État s'inscrit dans une logique partenariale avec le secteur privé pour la création de valeurs en vue de la croissance économique », a-t-elle indiqué.

EMELINE P. AMANGOUA



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Agence Nationale De l'Environnement  
ANDE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail



### ENQUÊTE PUBLIQUE A COCODY

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE STATION-SERVICE PETRO IVOIRE A ANGRE 9<sup>e</sup> TRANCHE, présenté par la société PETRO IVOIRE, une Enquête Publique est organisée DU VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021 au VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la MAIRIE DE COCODY pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LE DIRECTEUR  
Camus ATTAH



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Agence Nationale De l'Environnement  
ANDE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail



### ENQUÊTE PUBLIQUE A BOUAKE

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) DU PROJET DE CONSTRUCTION DE STATION DE TRAITEMENT DE BOUE DE VIDANGE (STBV) A BOUAKE, présenté par la société ONAD, une Enquête Publique est organisée DU VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021 au VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la PREFECTURE DE BOUAKE pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LE DIRECTEUR  
Camus ATTAH